



Les 25 et 26 Mars 2026 - La Sucrière - Lyon

Les fondamentaux de la salle propre
En théorie et en pratique

SALON • CONFÉRENCES • ATELIERS PRATIQUES

Organisé par Aspec



BON DE COMMANDE SPONSORING

A retourner à emilie.oberti@aspec.fr

COORDONNEES

SOCIÉTÉ (titulaire du stand) : _____

Adresse de facturation (si différente) :

Adresse : _____

CP _____ Ville _____ Pays _____

Tél. : _____ Email : _____

VOTRE COMMANDE

SPONSORING : Complétez votre visibilité avec les options suivante :

<input type="checkbox"/> Bannière pub sur le site web du salon	800€ HT
<input type="checkbox"/> Logo sur le plan du salon	500€ HT
<input type="checkbox"/> LinkedIn post personnalisé (2 diffusions de votre post)	800€ HT
<input type="checkbox"/> VIDEO sur stand : 1 minute de présentation de votre société	1000€ HT
<input type="checkbox"/> Pack complet communication (bannière + post LinkedIn + logo + vidéo)	2500€ HT
<input type="checkbox"/> Insertion pub dans le catalogue du salon (Pleine page couleur)	900€ HT

TOTAL	€
SI NON ADHERENT ASPEC	TOTAL X 1,25 €
	TVA 20% €
MONTANT TOTAL A REGLER TTC	€



Les 25 et 26 Mars 2026 - La Sucrière - Lyon

Les fondamentaux de la salle propre
En théorie et en pratique

SALON • CONFÉRENCES • ATELIERS PRATIQUES

Organisé par Aspec



CONDITIONS GENERALES

Conditions de participation :

Le présent tarif est soumis aux conditions générales de la Sucrière (GL Events) et de l'ASPEC qui seront intégrées dans le dossier technique exposant. L'exposant s'engage à les respecter, notamment en ce qui concerne les règles de sécurité et de construction. Les marchandises, produits ou services présentés doivent entrer dans la nomenclature des éléments admis à être exposés.

Conditions d'annulation :

La signature du bon de commande constitue un engagement ferme, sous réserve de disponibilité du stand mentionné au moment de la demande.

Tout désistement doit être communiqué par l'exposant par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'Aspec.

- Si le désistement intervient avant le 31/12/2025, 50% du montant de la facture correspondant au bon de commande signé seront dus à titre d'indemnités.
- Si le désistement intervient après le 31/12/2025, 100% du montant de la facture correspondant au bon de commande signé seront dus à titre d'indemnités.

Il en sera de même si l'organisateur a pu revendre la prestation ou si l'exposant n'utilise pas sa prestation (par exemple, si l'exposant n'a pas occupé son emplacement la veille de l'ouverture). En cas de litige, le Tribunal du siège de l'Aspec sera seul compétent.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeur*, l'ASPEC ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients.

*Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : les grèves ou conflits sociaux externes à l'ASPEC, les désastres naturels, les pandémies, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'ASPEC.

Conditions de règlement :

- 100% à la commande

Le défaut de paiement aux échéances prévues ne libère pas l'exposant de ses engagements. Dans ce cas, l'Aspec se réserve la faculté de se libérer de tout engagement vis-à-vis de l'exposant.

Mode de règlement :

Par chèque à l'ordre de l'Aspec

Par virement bancaire (réf. : **CONTAMINALYON26**) copie de l'ordre de virement à deborah.cohen@aspec.fr

Nos coordonnées bancaires

IBAN FR76 3000 4028 3700 0102 4115 994 - Code BIC / Swift : BNPAFRPPPAA

Déclare avoir lu les conditions de participation à l'exposition et réserver un stand avec les caractéristiques renseignées.

Signature et cachet

Fait à _____, le : ___/___/___